

Je recherche des informations sur les droits des locataires dans le District de Columbia.

Quels sont les droits d'un(e) locataire dans le District de Columbia ?

Si une personne loue son lieu de résidence, elle est locataire. Pour en savoir plus sur les droits des locataires dans le District de Columbia, consultez la Déclaration des droits des locataires du District de Columbia, disponible en plusieurs langues et couvrant en détail les sujets suivants :

- Baux
- Dépôts de garantie
- Quelles informations communiquer lorsque vous demandez à louer une unité
- Quittances de loyer
- Augmentations de loyer
- État des bâtiments
- Peinture au plomb
- Moisissure
- Jouissance paisible
- Représailles du propriétaire
- Discrimination
- Droits des locataires à s'organiser
- Vente ou conversion d'une unité de location
- Aide à la relocalisation
- Expulsion

Comment les locataires peuvent-ils vérifier que le logement qu'ils louent (ou qu'ils veulent louer) est sous licence et inspecté ?

Qu'il s'agisse de louer une seule pièce dans une maison privée ou une maison entière, les propriétaires doivent avoir une licence pour leur propriété en location et celle-ci doit être inspectée avant la location. Les locataires doivent vérifier qu'une propriété dispose d'une licence d'activité valide avant de la louer. Les licences ne sont délivrées qu'après une inspection, garantissant ainsi qu'une propriété est sûre pour pouvoir y vivre. Vous pouvez vérifier qu'une propriété dispose d'une licence commerciale valide en utilisant [Scout](#), la base de données consolidée en ligne du Department of Consumer and Regulatory Affairs (Département des consommateurs et des affaires réglementaires [DCRA]). Créez ou utilisez votre compte Access DC existant, saisissez l'adresse de la propriété et recherchez, puis sélectionnez « Licenses » (Licences) pour vérifier s'il existe une licence à jour associée à une propriété.

Quels sont les droits des locataires âgés d'au moins 62 ans et des locataires handicapés dans le District de Columbia ?

Les locataires âgés d'au moins 62 ans et les locataires handicapés dans le District de Columbia bénéficient de droits supplémentaires. [Découvrez ces droits supplémentaires](#) auprès de l'Office of the Tenant Advocate, comprenant les protections contre les augmentations de loyer, les surtaxes, l'expulsion, la discrimination, et plus encore.

Notifiez votre propriétaire, votre gérant immobilier ou gérante immobilière ou tout autre fournisseur de logement en remplissant un avis en [anglais](#) ou en [espagnol](#) et en l'envoyant. Si vous avez des questions sur la manière de notifier votre fournisseur de logement, contactez le Department of Housing and Community Development (Service du développement communautaire et

du logement) au (202) 442-9505 ou à l'adresse dhcd.rad@dc.gov. Sinon, vous pouvez envoyer votre question à :

Department of Housing and Community Development
Housing Regulation Administration
Rental Accommodations Division
1800 Martin Luther King, Jr. Avenue, S.E.
Washington, D.C. 20020

Quels droits et protections les locataires ont-ils dans le District de Columbia pendant l'urgence de santé publique liée à la COVID-19 ?

L'Office of the Tenant Advocate a mis en place une ressource sur les droits et la protection des locataires pendant l'urgence. La ressource est disponible en plusieurs langues et porte sur les sujets suivants :

- Augmentations de loyer, recouvrement, plans de paiement et modes de paiement
- Expulsions
- Services publics et frais de retard
- Plans de paiement des services publics
- Délais pour exercer les droits de locataire et d'association de locataires
- Préavis de départ d'un(e) locataire
- Accès d'un(e) propriétaire aux unités
- Nettoyage des parties communes
- Exigence du port du masque dans les bâtiments résidentiels
- Remboursements des frais de commodités dans les unités à loyer contrôlé
- Opérations d'association de locataires
- Procédures de tribunal
- Opérations d'autres services gouvernementaux, dont les bureaux du Conseil de DC, les audiences budgétaires, les inspections du logement, la Rental Accommodations Division (Division Hébergements de location), la

Conversion and Sales Division (Division des Conversions et Ventes), et le Department of Energy and Environment (Service de l'Énergie et de l'environnement)

Comment les locataires peuvent-ils accéder à l'assistance juridique ?

L'Office of the Tenant Advocate fournit des conseils gratuits ainsi que d'autres services juridiques aux locataires en litige avec leur propriétaire. Les résidents peuvent appeler le bureau du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 16 h 45 au (202) 719-6560. Le bureau est fermé aux visites sans rendez-vous en raison de l'urgence sanitaire liée à la COVID-19.

Les résidents qui appellent l'Office of the Tenant Advocate doivent laisser un message vocal ou avoir une conversation initiale avec un membre du personnel. Ensuite, un(e) chargé(e) de dossier ou un(e) avocat(e)-conseil les rappellera dans un délai d'un jour ouvrable afin de déterminer les étapes suivantes.

Que devraient savoir les locataires sur le processus d'expulsion ?

Les locataires peuvent en savoir davantage sur les raisons pour lesquelles une expulsion est ou n'est pas autorisée, et sur le processus adéquat pour toutes les expulsions dans le [Short Guide of Evictions \(Guide abrégé des expulsions\) de l'Office of the Tenant Advocate](#).

Que doivent faire les locataires si le logement qu'ils louent est en mauvais état ?

Les propriétaires doivent assurer l'entretien de leurs propriétés en location afin de respecter le [code du logement du District de Columbia et les normes de maintenance de la propriété](#). Cela comprend les exigences minimales en

matière d'éclairage, de ventilation, d'espace, de chauffage, d'assainissement, de protection contre les éléments et de sécurité.

Si le logement loué est en mauvais état, les résidents doivent signaler les violations présumées du code du logement à leur propriétaire ou à leur gérant immobilier ou gérante immobilière. Si le ou la propriétaire ou le gérant immobilier ou la gérante immobilière ne traite pas le problème, vous pouvez [demander une inspection du logement](#) par l'intermédiaire du Department of Consumer and Regulatory Affairs (DCRA). Une inspection sera programmée dans un délai d'un jour pour les problèmes de vie/sécurité et dans un délai de 3 jours ouvrables pour les autres problèmes.

J'ai une question qui n'est pas abordée ici. Qui puis-je contacter ?

Appelez l'Office of the Tenant Advocate au (202) 719-6560. Il est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 16 h 45. Alternativement, vous pouvez envoyer un e-mail à l'équipe à [l'aide de ce formulaire](#).

Cette page couvre uniquement les ressources disponibles par notre intermédiaire (le gouvernement du District de Columbia) et celles de nos sous-traitants. Elle a été mise à jour pour la dernière fois en mai 2021.